

Conseil de quartier « Couronne rurale »

Procès-verbal de la séance publique tenue le 28 mai 2024 à 19 h au Centre social municipal situé au 525, rue Saint-Eugène à La Tuque.

Membres présents : Monsieur Clément Dubé, conseiller et président
 Mesdames Denise Hébert, membre (secteur rue Bourassa)
 Messieurs Christiane Meilleur, membre (secteur Rivière-aux-Rats)
 Rémy Bélanger, membre (secteur nord et chemin des Hamelin)
 Frédérick Lavergne, membre (secteur Lac-à-Beauce)
 Claude Boudreau, membre (secteur route 155 Sud)
 Réal Tremblay, membre (secteur chemin des Pionniers)

Absence motivée :

Officiers municipaux : Monsieur Jean-Sébastien Poirier, directeur général adjoint et greffier
 Monsieur Luc Fortin, directeur Service des travaux publics
 Madame Silvy Lepage, coordonnatrice gestion des programmes forestiers

Madame Windy Vézina agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Assistance : 8 personnes présentes.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET MOT DE BIENVENUE

À 19h00, le président, monsieur Clément Dubé ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue à ses confrères et consœurs, aux officiers municipaux présents de même qu'à l'assistance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président, monsieur Clément Dubé fait la lecture de l'ordre du jour.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

PROPOSÉ PAR monsieur Claude Boudreau

APPUYÉ PAR madame Denise Hébert

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé, en conservant le point Divers ouvert.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 30 janvier 2024
4. Suivi au procès-verbal du 30 janvier 2024
5. Mise à jour / Travaux en cours
6. Fête familiale 13 juillet 2024

7. Terrain au rang des Hamelin
8. Permis de brûlage
9. Conteneurs / Matériaux de construction
10. Présentation de l'étude du MTMD – Zone de dépassement | 155 Sud
11. Divers
12. Mot du président
13. Tour de table des membres
14. Période de questions
15. Date de la prochaine rencontre
16. Fin de la rencontre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 30 JANVIER 2024

Après en avoir pris connaissance, les membres déclarent le procès-verbal conforme.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

PROPOSÉ PAR monsieur Rémy Bélanger
APPUYÉ PAR madame Christiane Meilleur

ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal du 30 janvier 2024 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DU 30 JANVIER 2024

Le citoyen monsieur Alain Cloutier s'enquiert du suivi de sa demande concernant les routes incluses dans le plan d'intervention en infrastructure routières locales (PIIRL) et leur longueur. Monsieur Poirier lui explique qu'une telle présentation aura lieu ultérieurement, lorsque des sommes seront à nouveau disponibles, mais précise qu'il s'agit principalement des routes du district 1, Parent et du district 2, Couronne rurale / La Croche. Bien que le plan ait été approuvé par le gouvernement, à hauteur de 45 millions de dollars, l'enveloppe budgétaire est actuellement vide et même un chantier prioritaire n'a pu recevoir de subvention. Dans ce contexte, il serait mal venu de tenir une rencontre et de parler des chemins admissibles au PIIRL, ne sachant pas si ces travaux pourront se réaliser. Quand de l'argent sera réinjecté dans le programme, il y aura lieu d'en reparler publiquement. Dans l'intervalle, monsieur Poirier confirme que des sommes du budget seront affectées au chemin de l'Église, à hauteur de 240 000 \$ en honoraires professionnels pour 2024 et 420 000 \$ en 2025 et 6 000 000 \$ prévus en 2026 pour réfection majeure. La surélévation d'une courbe sur le chemin Contour-du-Lac-à-Beauce et la réfection d'un ponceau à La Croche sont les 2 autres projets contenus au PIIRL dont les sommes sont malheureusement épuisées.

5. MISE À JOUR / TRAVAUX EN COURS

Monsieur Dubé invite monsieur Luc Fortin, directeur du Service des travaux publics à prendre la parole. Monsieur Fortin débute en mentionnant que du pavage sera réalisé sur le chemin Contour-du-Lac-à-Beauce la semaine prochaine. Le citoyen monsieur Alain Cloutier se demande quelles seront les normes de réalisation de ces travaux, ce à quoi monsieur Fortin répond que la voie sera d'une largeur de 7.3 mètres, avec 60 millimètres d'asphalte et que le fond du chemin sera décohesionné, avec ajout de gravier au besoin. Du rechargement sera fait au cours des mois d'août et de septembre, comme à chaque année, sur le chemin

Contour-du-Lac-à-Beauce. Au niveau du chemin Bourassa, les glissières de sécurité ont été nettoyées pour permettre un meilleur écoulement de l'eau, la signalisation à l'approche du pont sera remise à neuf et du rechargement ainsi que du débroussaillage seront faits. D'ailleurs, monsieur Fortin mentionne que de nouveaux équipements ont été acquis, ce qui permettra de débroussailler plus grand, ce qui est vu de manière favorable par les marcheurs du secteur. Une demande de monsieur Daniel Doucet est d'ailleurs formulée à l'effet de sensibiliser les forestières et leurs chauffeurs de camions à la présence de marcheurs sur les chemins du Lac à Beauce. Également dans cet objectif, monsieur Frédérick Lavergne avait fait il y a deux ans une demande pour l'installation de panneaux invitant à ralentir à l'approche de piétons. Cette demande avait été autorisée par le greffier, monsieur Jean-Sébastien Poirier, mais à l'heure actuelle aucun de ces panneaux n'est installé. Avant de clore ce point, monsieur Dubé informe monsieur Fortin de nombreux commentaires reçus sur le travail de *grader* sur le chemin Bourassa afin qu'il soit fait plus tôt en semaine, en raison des passages élevés lors des fins de semaines. Monsieur Fortin en prend bonne note, mais confirme que l'horaire est prévu en début de semaine, à moins d'un bris ou d'une urgence. Lorsqu'un citoyen s'enquiert des autorisations que doivent aller chercher les forestières pour emprunter un chemin municipal, madame Silvy Lepage lui indique qu'elles n'en ont aucune, étant libres d'utiliser les chemins à disposition. Quand les chemins sont assujettis à plus d'une vocation, des demandes de redevances peuvent être soumises au ministère des transports en fonction des volumes transportés.

6. FÊTE FAMILIALE 13 JUILLET 2024

Monsieur Dubé annonce qu'encore cette année, une fête familiale aura lieu au Lac à Beauce et se déroulera le samedi 13 juillet. Il invite monsieur Daniel Doucet à en parler davantage. Ce dernier mentionne que la fête se tiendra au 30, Contour-du-Lac-à-Beauce, avec musique et animation et que la cantine sera disponible pour offrir des hot-dogs et des poutines, pour lesquels les fonds amassés seront remis à la fondation pour la santé du Haut-Saint-Maurice. Beau temps, mauvais temps, c'est le 13 juillet que se déroulera l'activité, ne pouvant être remise en cas de pluie pour des questions d'organisation. L'invitation est lancée à tous !

7. TERRAIN AU RANG DES HAMELIN

Dans le cadre de ce dossier, monsieur Dubé rapporte qu'un acheteur qui s'était manifesté s'est finalement désisté. Le terrain se cherche toujours un nouveau propriétaire, puisque les revenus de la vente seront investis sur le parc à proximité, le secteur voyant arriver de plus en plus de jeunes familles. Devant les commentaires de plusieurs citoyens sur l'illisibilité de l'écriteau « À vendre », des vérifications seront faites.

8. PERMIS DE BRÛLAGE

Ça fait des mois que monsieur Dubé parle de ce sujet et il réitère ce soir son message de sensibilisation et de prévention; il est essentiel de s'adresser au service de sécurité incendie afin d'obtenir un permis avant de procéder au brûlage de branches, brindilles, feuilles et autres débris. Il rappelle l'importance d'avoir un pare-étincelles sur les foyers. Finalement, devant l'inquiétude d'une citoyenne qui ne saurait pas trop comment réagir si elle était témoin d'une telle situation, monsieur Dubé lui indique de contacter le 9-1-1 et de demander une vérification pour feu à ciel ouvert, ce qui n'entraînera que la mobilisation du lieutenant de garde du service de l'incendie.

9. CONTENEURS / MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Monsieur Dubé invite la population à contacter Info-Service dès qu'ils sont témoins de conteneurs qui débordent ou qui sont remplis de matières prohibées. Monsieur Jean-Sébastien Poirier rappelle que nous avons un écocentre qui est ouvert 7 jours de 8h à 16h30, mais convient que le phénomène du premier sac à l'extérieur d'un conteneur a un effet d'entraînement difficile à prévenir et à punir.

10. PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE DU MTMD – ZONE DE DÉPASSEMENT | 155 SUD

Monsieur Dubé fait un bref rappel du contexte de la demande de retrait d'une zone de dépassement et invite monsieur Poirier à livrer les résultats de l'étude réalisée par le ministère du transport et de la mobilité durable. C'est en 2022 que le conseil avait adopté une résolution visant à adresser cette demande au MTMD, quelques rencontres ont eu lieu, mais la position du ministère demeurait et ils refusaient d'y répondre favorablement. Il a fallu de nombreuses représentations pour finalement obtenir du ministère qu'il effectue une étude dans l'objectif de recueillir des données qui pourraient influencer sa position. À la suite de cette étude, le ministère, dans sa correspondance de suivi, mentionne devoir respecter certaines distances maximales entre deux zones de dépassement et que la zone en question s'y prête, tant par sa disposition longiligne que par son affluence. Toutefois, le ministère reconnaît que la zone de 70 km/h peut créer de l'impatience et des comportements à risques chez certains conducteurs, ce qui l'amène à proposer de ramener la vitesse à 90 km/h sur une certaine portion, comme jadis. Dans ses autres modifications, le ministère remplace la ligne pointillée de la courbe du kilomètre 98 par une ligne double et une zone de dépassement sera rajoutée à l'entrée nord entre les kilomètres 110 et 111, avant la voie de contournement. Devant l'insatisfaction manifestée par certains citoyens, monsieur Poirier rappelle qu'il s'agit d'une décision du ministère, qu'elle n'appartient pas à la ville. De plus, il souligne qu'au départ, le MTMD était complètement fermé et c'est la ténacité de monsieur Dubé, appuyé par le comité de sécurité publique et le comité de circulation de la ville, sur lesquelles siègent la Sûreté du Québec, qui a permis la réalisation de l'étude et la reconsidération de la demande. Qu'on soit en accord ou non avec la décision, elle repose sur un processus rigoureux dont monsieur Poirier ne doute pas, bien qu'il comprenne les enjeux vécus par les résidents du secteur. Monsieur Poirier mentionne que le résultat de cette étude a été présenté en exclusivité au conseil de quartier avant même son dépôt devant le conseil municipal, qui aura lieu au moins de juin. Insatisfaite, la citoyenne madame Line Côté s'interroge sur la suite des choses et ses options, ce à quoi monsieur Poirier lui indique qu'elle peut en saisir le conseil municipal à nouveau.

11. DIVERS

Une résidente du lac Turcotte s'adresse à madame Silvy Lepage concernant un voisin qui a fait l'acquisition d'un chalet auquel il n'accède pas, utilisant plutôt le terrain lui permettant l'accès au lac comme terrain de camping, avec sa roulotte installée dans la bande riveraine et procédant chaque année à un déboisement important. Cette citoyenne a formulé une plainte en bonne et due forme, qui s'est rendue jusqu'au ministère, sans résultats. Madame Lepage l'informe qu'en ce qui concerne les terres publiques, le camping y est autorisé 7 mois par année. En ce qui concerne le déboisement, c'est la responsabilité du ministère, la ville n'étant responsable que de la gestion de l'occupation et du déboisement des terrains privés. Ce dossier n'est toutefois pas inconnu des divers intervenants municipaux, certaines vérifications ont été faites et des actions pourront être prises pour forcer le respect de la bande riveraine. Le citoyen monsieur Alain Cloutier aimerait obtenir un historique des travaux qui ont été réalisés sur le chemin Contour-du-Lac-à-Beauce.

12. MOT DU PRÉSIDENT

Monsieur Dubé prend quelques instants pour s'adresser à ses membres et à l'assistance. Il s'excuse d'abord du changement de dates et motive l'absence de monsieur Réal Tremblay de même que le départ hâtif de monsieur Rémy Bélanger. Ensuite, il mentionne avoir vécu une situation déplorable alors qu'il a reçu des messages négatifs après une publication sur Facebook; il précise qu'internet ne doit pas servir au lavage de linge sale. Il invite les gens à le contacter par téléphone ou à venir le voir pour discuter. Monsieur Dubé souhaite finalement la bienvenue officielle à madame Christiane Meilleur, anciennement du conseil de quartier La Croche qui habite maintenant le secteur 155 Sud et souhaitait s'impliquer.

13. TOUR DE TABLE DES MEMBRES

Le membre monsieur Claude Boudreau se déclare insatisfait de la réponse du ministère du transport et de la mobilité durable quant à la demande de retrait de la zone de dépassement et mentionne qu'il n'en restera pas là. Monsieur Dubé l'invite à attendre que le document ait été déposé au conseil lors de la prochaine assemblée publique avant de faire quoi que ce soit.

Le membre monsieur Frédérick Lavergne annonce qu'il s'agissait de sa dernière rencontre, lui qui remet sa démission séance tenante. Le manque de temps l'amène à vouloir céder son siège et il recommande monsieur Daniel Doucet comme successeur. Monsieur Poirier lui adresse de chaleureux remerciements pour son implication des dernières années.

La membre madame Denise Hébert remercie monsieur Lavergne pour son temps et se désole de perdre une jeunesse à la table du conseil de quartier Couronne rurale. Elle adresse également une question à monsieur Fortin quant au remplissage des trous dans la chaussée. Monsieur Fortin lui répond que le dégel s'est terminé le 10 mai et qu'il n'était pas encore possible de faire d'asphalte. De plus, le printemps hâtif a fait en sorte que certains entrepreneurs hésitaient à changer les outils sur leur machinerie, craignant une dernière chute de neige.

La membre madame Christiane Meilleur est offusquée par la situation soulevée par la citoyenne du lac Turcotte et se demande si un règlement encadre la disposition de roulottes sur des terrains privés. Monsieur Poirier lui indique qu'il est interdit d'utiliser son terrain privé pour demeurer dans sa roulotte, mais qu'il est possible de l'y entreposer. La situation de la dame dont il est question diffère en ce qu'elle est en terre publique.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

15. DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre aura lieu le 19 septembre 2024.

16. FIN DE LA RENCONTRE

IL EST :

PROPOSÉ PAR monsieur Frédérick Lavergne
APPUYÉ PAR monsieur Claude Boudreau

ET RÉSOLU :

QUE l'assemblée soit levée à 21 h 35.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Clément Dubé, président
Conseiller municipal



Windy Vézina, secrétaire
Technicienne juridique